



FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET INNOVATION SOCIALE 2023-2026

La Communauté d'Agglomération du Niortais est pleinement engagée dans le développement économique de son territoire. Si le contexte économique amène à avancer avec prudence, il demeure nécessaire d'envisager l'avenir avec ambition autour de nouvelles filières d'avenir, créatrices d'emplois.

Les valeurs sur lesquelles repose l'ESS permettent la conciliation entre la recherche de l'intérêt collectif et le développement d'activités économiques, en préservant dans un même temps un ancrage territorial fort. En cela l'ESS peut apporter des réponses durables aux besoins non satisfaits des populations locales, via une meilleure connaissance de leur territoire et l'élaboration de projets socialement innovants. Cela tout en permettant la création d'emplois non délocalisables pour les territoires.

L'ESS porte régulièrement de nouvelles initiatives visant à répondre à des besoins pas ou partiellement couverts. De nombreuses collaborations et interactions existent avec la collectivité sur différentes politiques publiques territoriales (économie circulaire, alimentation, mobilités, culture, sport, solidarité, économie...).

Dans le contexte actuel, l'ESS apparaît aussi comme une opportunité pour le développement d'un modèle économique plus soutenable à long terme. Le développement de nouvelles activités dans les domaines de la transition écologique et énergétique par les entreprises de l'ESS, impliquant directement via leur gouvernance démocratique les citoyens, peut permettre d'accélérer l'acceptation de nouvelles pratiques écologiques et environnementales par les habitants et les entreprises.

Niort AGGLO est un territoire de référence Economie sociale et solidaire (ESS) reconnu depuis de nombreuses années au niveau national et a proposé en février 2021 d'amplifier son action sur ce volet, dans la complémentarité de ses autres schémas de développement, et définir précisément les axes d'intervention et chantiers de travail à ouvrir pour les prochaines années.

A cet effet, depuis deux ans, elle a engagé un processus visant à mobiliser le territoire (communes, élus, techniciens, entreprises, institutions...) sur la définition d'une feuille de route ESS afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale avec les acteurs et définir précisément les axes d'intervention et chantiers de travail à ouvrir pour les prochaines années.

Le diagnostic : un processus collaboratif

Le diagnostic de territoire est vu comme « un préalable à toute procédure territoriale et, de plus en plus, à toute action de développement local ». Il se compose de différentes phases et repose à la fois sur des données quantitatives chiffrées et sur des données qualitatives récoltées à la suite de rencontres et échanges avec les différents acteurs, ou encore grâce à leur participation à un questionnaire.

Sur 2021 de nombreux entretiens individuels ont été réalisés avec des acteurs ESS du territoire de Niort Agglo pour mieux cerner leur vision du territoire. La liste des personnes et structures concernées a été co-construite et validée par la Communauté d'Agglomération afin de proposer une diversité de secteurs d'activités et de statuts d'organisations.

Parmi ceux-ci, figuraient les structures suivantes :

- Magasin Bazar - structure de l'économie circulaire, -
- Cirque en Scène - association culturelle
- La Maison des Associations de Niort – association
- L'Îlot Sauvage - café associatif culturel
- L'Atelier Méca - Insertion par l'Activité Economique
- La C.I.N - SCOP Industrielle
- La Conciergerie d'Echiré - SCIC
- L'EPHAD associatif de Mauzé
- Soli'Niort - épicerie solidaire associative
- Emmaüs Prahecq – structure de l'économie circulaire.

Plusieurs séminaires d'intelligence collective ont été organisés sur 2021, 2022 et début 2023 afin d'exploiter les premiers éléments du diagnostic et de dépasser le stade des constats pour explorer des pistes d'action.

Afin d'enrichir le groupe et d'avoir une vision plus large et fidèle à la réalité, de nouveaux élus, techniciens et de nouvelles structures du territoire ont également été invitées à participer à ces temps.

Le panorama (*) de l'ESS sur le territoire Niort Agglo réalisé par la CRESS confirme une augmentation importante de la part d'emplois depuis , atteignant les 26% des emplois salariés privés du territoire soit plus de 12 300 salariés (hors saisonnier et contrats de moins de 3 SMIC mensuels) faisant de notre territoire une référence ESS.

En outre ce sont 545 établissements (associations, fondations, coopératives, mutuelles) dont 13 Structures d'insertion recensés sur l'ensemble du territoire avec une prédominance d'associations.

Cela correspond à 4,5 établissements de l'ESS pour 1 000 habitants sur le territoire, ce qui est largement supérieur à la moyenne régionale.

Une ESS concentrée mais en même temps présente sur tout le territoire : si la ville de Niort concentre 70% des établissements salariés ESS, on retrouve par ailleurs des établissements ESS sur 31 des 40 communes de la CAN.

Le tissu associatif est bien présent : on constate que la CAN dispose d'un taux d'établissements associatifs pour 1 000 habitants plus élevé qu'en moyenne régionale, et un taux de coopératives pour 1 000 habitants égal à la moyenne régionale.

L'ESS est une force du territoire niortais au niveau de l'emploi : Niort Agglo a un taux de salariés pour 1 000 habitants supérieur à la moyenne régionale sur toutes les familles de l'ESS.

Ces données rapportées à la population permettent de mettre de côté le poids des mutuelles qui peuvent avoir tendance à cacher statistiquement les autres familles : cela nous permet de constater que toutes les familles de l'ESS sont bien présentes sur la CAN dans leur diversité.

(*) Seules les structures employeuses sont prises en compte : les associations non-employeuses font statutairement partie de l'économie sociale et solidaire, mais n'apparaissent pas dans les données quantitatives principalement centrées sur l'emploi.

Il est cependant important de rappeler que malgré l'absence de salariés dans un grand nombre d'associations, celles-ci sont tout de même à l'origine de nombreuses activités, le travail effectué par les nombreux bénévoles étant essentiel pour les territoires.

L'estimation dénombre 29 000 bénévoles sur notre territoire.

Une feuille de route territoriale co-construite et partagée :

La présente feuille de route appartient aux différents acteurs du territoire et pas uniquement à Niort Agglo qui a par ailleurs un rôle de facilitateur, d'animateur et portera quelques actions. Cependant, les acteurs de l'ESS sont mobilisés pour faire vivre cette feuille de route en mettant en œuvre des actions pour le territoire. Plusieurs initiatives appellent à de nouvelles collaborations et de coproductions entre la collectivité et les acteurs.

La stratégie de développement proposée s'inscrit en cohérence avec les stratégies internationales et européennes. En effet, ces dernières années l'ESS s'est démocratisée et donne à voir de nouveaux modèles d'économie, et les différents échelons institutionnels ont ainsi placé l'ESS à leur agenda respectif :

- L'accueil du secrétariat permanent du GSEF sur le territoire de la Nouvelle aquitaine,
- L'organisation du forum mondial de l'ESS en 2025 sur Bordeaux,
- Le premier plan d'actions européen pour l'économie sociale,
- L'adoption de la résolution « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable » à la dernière Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU)

Au niveau local avec des stratégies et partenariats qui ont déjà été engagés :

- L'implantation du Forum national de l'ESS depuis 10 ans sur notre territoire,
- Les conventions entre Niort Agglo et les acteurs de l'accompagnement ESS : France Active, ATIS, ADEFIP (jadopteunprojet.com) et la CRESS nouvelle Aquitaine

Enfin, les résultats du diagnostic et la détermination des orientations s'appuient sur une large concertation avec les acteurs :

- De nombreux entretiens individuels ont été réalisés avec des acteurs ESS, hors ESS et collectivités du territoire de Niort Agglo afin de mieux cerner leur vision du territoire,
- Plusieurs séminaires d'intelligence collective ont été organisés afin d'exploiter les premiers éléments du diagnostic et de dépasser le stade des constats pour explorer des pistes d'action.

L'ambition de la feuille de route est d'appuyer la transition énergétique, sociale, sociétale et environnementale du territoire, dans une construction collective des solutions en impliquant l'ensemble des ressources et des organisations, et en interaction avec les autres feuilles de route et démarches portées par Niort Agglo.

Afin de s'inscrire dans les différents enjeux de politiques publiques et feuilles de route de La Communauté d'Agglomération du Niortais sur cette période, il est proposé de prioriser les actions et soutiens sur 4 domaines d'intervention que sont l'économie circulaire, l'alimentation durable, la logistique zéro carbone et le tourisme avec comme fil conducteur la cohésion et l'équité territoriale.

Le choix de ces 4 champs d'action a été confirmé par la consultation des acteurs dans le cadre du diagnostic et l'analyse des initiatives innovantes récentes sur le territoire.

La feuille de route s'articule ainsi autour de 3 piliers, chacun décliné en axes opérationnels sur la période 2023-2026, étant précisé que certaines actions sont en prolongement d'expérimentations déjà engagées sur 2021 et 2022.

Le choix de ces 4 champs d'action a été corroboré par la consultation des acteurs dans le cadre du diagnostic et l'analyse des initiatives innovantes émergentes sur le territoire.

Axe stratégique A – Développer et promouvoir l'entrepreneuriat social et solidaire

Axe opérationnel A.1 : formaliser un programme de sensibilisation, d'acculturation et de formation de tous les publics à l'ESS

- Renforcer la connaissance de l'ESS à différentes échelles du territoire pour porter son déploiement et ses valeurs
- Identifier les structures ou personnes relais par public cible
- Porter les valeurs de l'ESS en organisant des événements, des témoignages et des rencontres multi-cibles sur des thèmes précis (insertion, réemploi, tiers-lieu..)
- Organiser des visites immersives de structures de l'ESS et de l'insertion avec des acteurs de l'accompagnement et d'autres acteurs type collectivités, entreprises et grand public

Axe opérationnel A.2 : Consolider et étoffer l'offre d'accompagnement et de formation des structures de l'ESS

- Donner plus de visibilité à l'offre des acteurs de l'accompagnement de projets sociaux, solidaires et environnementaux
- Identifier les lieux totem ESS dans une logique de parcours: de l'incubation au développement des projets à impact au regard d'une stratégie multi sites, lieux démonstrateurs et amplificateurs ESS sur le territoire.
- Aider les structures ESS à monter en compétences, se développer et changer d'échelle par la constitution d'un réseau d'acteurs du territoire porteur d'un accélérateur de projets à impact social et/ou environnemental

Axe opérationnel A.3 : diffuser à toutes les échelles les valeurs de l'ESS, créer des outils de communication et de valorisation des projets relevant de l'ESS

- Valoriser et mettre en lumière les activités et les actions portées par l'écosystème ESS en capitalisant sur la nouvelle identité visuelle #NIORTESS
- Renforcer la place des acteurs ESS dans les événements et manifestations du territoire
- Initier avec les acteurs une réflexion autour de la création d'un événement territorial bisannuel en alternance du forum ESS sur les thématiques d'utilité sociale et environnementale et de coopérations
- Capitaliser sur le forum national ESS pour diffuser les valeurs de l'ESS à l'échelle territoriale au travers d'événements concomitants

Axe stratégique B – Apporter des réponses concrètes aux défis du territoire en soutenant l'innovation sociale et environnementale

Axe opérationnel B.1 : Identifier, expérimenter, développer de nouveaux modèles afin de répondre de manière pertinente aux besoins de TOUS

- Participer à renforcer l'équilibre et la cohésion territoriale en apportant une ingénierie dédiée à l'émergence et l'aboutissement des projets structurants des communes et QPV de l'agglomération (diagnostic, détection, conception, identification et accompagnement à la création)
- Détecter les pépites, les bonnes pratiques, les initiatives réalisées sur d'autres territoires, pouvant apporter une réponse aux enjeux et participer à leur essaimage en mobilisant l'écosystème et les acteurs de l'accompagnement ESS
- Identifier les sites mobilisables et étudier l'opportunité de réaliser des projets d'urbanisme transitoire, vecteurs d'innovations et d'expérimentations (PRU, ZAN, friches..)
- Dénicher les talents, motiver des vocations, constituer un vivier de porteurs de projet en développant les formations diplômantes ESS et écoles de la transition

Axe opérationnel B.2 : L'innovation sociale au bénéfice du territoire et qui s'incarne dans les services, les modèles économiques, juridiques et organisationnels

- Renforcer les synergies entre l'écosystème de l'innovation, les acteurs de l'accompagnement de projets innovants et l'écosystème ESS afin de favoriser l'élargissement et l'hybridation de leurs dispositifs aux projets d'utilité sociale et environnementale
- Animer un comité de partenaires solidaires en capacité d'apporter un soutien aux projets à impacts par l'actionnement de différents leviers (foncière, fonds de dotation, financements, logistique, mécénat, mentorat, pair à pair..)
- Récompenser les projets en émergence qui apportent des solutions innovantes en lien avec les transitions écologiques, sociales et environnementales, stimuler l'émergence de projets porteurs d'innovation

Axe opérationnel B.3 : Faire reconnaître la contribution des acteurs de l'ESS au développement économique territorial

- Collecter des données économiques et sociales et environnementales des entreprises ESS et responsables
- Créer l'observatoire de l'ESS et de la vie associative en lien avec les communes
- Engager la réflexion sur un portail d'informations et de ressources dédié #NIORTESS

Axe stratégique C - Tendre vers un territoire de référence, responsable et durable

Axe opérationnel C.1 : impliquer l'ensemble des ressources pour essayer et faire émerger des solutions permettant d'encourager et d'accompagner TOUTES les entreprises, vers un développement responsable

- Accompagner les directions et les élus dans la réflexion et l'intégration d'actions pour développer l'économie de proximité locale et responsable dans leurs feuilles de route (PAT, NIORT DURABLE 2030, PCAET, SPASER, CVU, MOBILITES...)
- Participer au développement d'un réseau d'entreprises sociales et responsables en capacité de fédérer et tirer vers l'excellence tout le territoire
- Expérimenter des espaces pilotes pour sensibiliser le grand public et les professionnels aux changements de pratiques et aux transitions durables

Axe opérationnel C.2 : favoriser les dynamiques de coopération économique territoriale

- Soutenir les démarches collectives dans les territoires, pôles de coopération, groupements, coopératives d'activité et d'emploi, coopératives de moyens, sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)
- Soutenir l'émergence et la structuration de filières responsables et durables associant producteurs, transformateurs, consommateurs et financeurs
- Accompagner les entreprises à travailler en réseau pour organiser leur développement dans une logique intégrée (propriété collective, mutualisation, communication partagée, réponses en groupement...)

Axe opérationnel C.3 : mettre en visibilité les initiatives remarquables réalisées sur le territoire

- Récompenser les initiatives d'intérêt collectif dans les phases d'expérimentation, de démarrage ou de nouveau développement, qui répondent concrètement aux enjeux de la transition énergétique, écologique et sociale
- Organiser et soutenir la mise en avant et en lumière des actions et initiatives favorisant la conscientisation et le passage à l'action des citoyens

L'animation, la gouvernance et le cadre de suivi de la feuille de route ESS

Plusieurs instances et dynamiques sont mises en place afin d'animer cette feuille de route et assurer le suivi des axes stratégiques et opérationnels :

- le comité de pilotage : il est composé de la CRESS et de NIORT AGGLO avec une ouverture possible à des acteurs et têtes de réseau en fonction des thèmes et enjeux. Il se réunit au moins trois fois par an
- le comité technique : sur le même schéma que le comité de pilotage, il est composé de techniciens qui assurent l'élaboration du plan d'actions, sa mise en œuvre et son suivi ainsi que le travail préparatoire au comité de pilotage
- la plénière : afin de maintenir les dynamiques collectives engagées, une rencontre annuelle avec l'ensemble des acteurs sera organisée. Cette plénière permettra d'assurer le suivi des actions, d'en faire leur bilan, de se projeter, d'ajuster et faire vivre cette feuille de route
- des séminaires et ateliers : en fonction des besoins et enjeux, des thématiques pourront être abordées sous forme de séminaire ou d'atelier.

Cette feuille de route ayant pour objectif de structurer le développement de l'ESS sur le territoire jusqu'à l'horizon 2026, celle-ci sera évaluée chaque année et pourra être réajustée en concertation avec les partenaires.

D'autres actions et opérations pourront s'inscrire à l'avenir dans ce cadre, ainsi que la structure d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès des acteurs de l'ESS.

À cet égard, celles-ci pourront faire l'objet de nouvelles délibérations qui mentionneront le rappel à la délibération initiale n°xxx.



Benchmark

actions et politiques publiques en direction de l'ESS et de l'innovation sociale portées par d'autres collectivités

outils :

Financement/accompagnement

- Fondation de soutien à l'innovation sociale, Lyon
- Fonds d'amorçage ESS Nantes Factory, Nantes
- Prix de l'innovation Sociale et solidaire, Nantes Metropole
- AAP transitions, La Rochelle Agglo
- AAP territoire de l'ESS, Grand Poitiers

Urbanisme transitoire

- Hôtels ARTIS

Commande Publique :

- SPASER Métropole Européenne de Lille

Politique Publique en faveur de l'ESS :

- Nantes Métropole
- Toulouse Métropole
- Rennes Métropole



Une fondation au service de la transition sociale et environnementale du territoire

La Fondation de soutien à l'innovation sociale a été créée en 2019 avec une enveloppe de 1M€ à l'initiative de ses trois membres fondateurs que sont la Métropole de Lyon, la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et la Caisse des Dépôts et Consignations, tous engagés pour une **économie sociale et solidaire**. La démarche initiée a pour ambition de **renforcer les capacités d'innovation** du territoire de la Métropole de Lyon et de **répondre aux besoins des entreprises et des porteurs de projets** qui souhaitent développer leur impact sur le territoire.

L'appel à projets de la fondation se veut **permanent**, ainsi plusieurs sessions de sélection sont organisées tous les ans.

L'objectif est de **soutenir des projets d'intérêt général, socialement innovants, implantés sur le territoire de la Métropole de Lyon**. Ils doivent apporter des réponses inédites à des besoins nouveaux ou non-satisfaits dans les conditions actuelles des politiques publiques ou du marché. Ces besoins peuvent être environnementaux, sociaux ou économiques et doivent s'adresser en priorité aux personnes les plus fragiles.

Structures éligibles

- Etre une structure s'inscrivant dans le champ de l'Économie Sociale et solidaire et de l'innovation sociale hors collectivités et services de l'État Pour les sociétés commerciales : fournir l'extrait d'immatriculation au RCS mentionnant «Entreprise de l'ESS» ou fournir la preuve d'agrément ESUS ou a minima la preuve de dépôt de demande
- L'activité implantée sur le territoire de la Métropole de Lyon - S'inscrire dans l'innovation sociale au sens de l'Article 15 de la Loi ESS de 2014
- Répondre à un enjeu social, économique, démographique ou environnemental
- Entrer dans le champ des compétences de la Métropole

Modalités et financement

La fondation abritée dispose plusieurs axes de financement :

1. La participation à l'émergence de nouveaux « entrepreneurs » sociaux : Cet axe concerne la phase d'amorçage et le financement de la R&D : étude de faisabilité, étude spécifique à un domaine de compétence (juridique, technique, commercial, mesure d'impact etc.). L'intervention de la Fondation prend la forme d'une subvention d'un montant maximum de 10 000 € . Les subventions apportées par la Fondation dans le cadre de cet axe peuvent couvrir jusqu'à 100 % des dépenses engagées. L'objectif cible des montants versés au titre de cet axe est fixé à une moyenne de 7 500 €/projet.

2. La participation à la recherche d'un modèle économique en vue de l'essaimage ou du développement : Cet axe concerne la phase relative au développement d'un projet et/ou à la préfiguration de son changement d'échelle (R&D, mesure d'impact, enjeux de structuration interne...) ainsi que les besoins en investissements matériels ou immatériels. L'intervention de la Fondation prend la forme d'une subvention d'un montant maximum de 15 000 € et peut couvrir jusqu'à 50 % maximum des dépenses engagées par le porteur de projet.

3. L'accompagnement au changement d'échelle : Cet axe concerne la phase de déploiement des projets socialement innovants (élaboration d'une stratégie de levée de fonds, d'essaimage, de transfert de compétences...). L'intervention de la Fondation prend la forme d'une avance remboursable. L'objectif cible des montants versés au titre de cet axe est fixé à une moyenne de 50 000 €/projet, sans dépasser pour un projet particulier un montant maximum de 100 000 €.

NB : Les candidats ne peuvent se positionner que sur un seul axe de financement.

En savoir plus et candidater

[Cliquez ici pour visiter l'AAP sur le site de la Fondation Innovations et Transitions](#)

Site web

<https://www.fondation-fit.org/les-fondations-abritees/l-appel-a-projets-de-la-f...>



Le dispositif ESS Nantes Factory a été co-créé en 2017 par Nantes Métropole, [Fondes, Les Ecosolies](#), le [Crédit Municipal de Nantes](#), [l'ADEME](#) et la [Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire](#) pour soutenir les projets d'économie sociale et solidaire. Il met en synergie les outils d'accompagnement et de financement des six partenaires : 900 000€ par an, destinés au minimum à 14 projets. Les Ecosolies offrent leurs services et leur incubateur.

Il vise ainsi à faciliter le parcours des porteurs de projet, de l'idée au développement d'activité.

Effets leviers sur la politique ESS

L'effet levier sur la politique ESS de Nantes Métropole est important car ce fonds permet d'une part, d'impulser des projets très alignés sur les filières stratégiques (environ 14 projets par an) et d'autre part, de mutualiser les ressources des acteurs de l'écosystème d'accompagnement et de financement pour soutenir de façon plus forte des projets ambitieux pour le territoire. Cette articulation des moyens et de la ligne politique contribue à renforcer la mise en visibilité d'actions de l'ESS sur des enjeux stratégiques pour la Métropole et permet aux acteurs de l'écosystème de mieux se connaître, d'identifier les complémentarités d'action et de créer des espaces d'intervention conjoints.

Une pluralité d'outils financiers et de modalités d'accompagnement est proposée par cette démarche collective (microcrédit, prêts, subvention, incubation, etc.). En complément des outils existants, un parcours DLA collectif a été structuré pour permettre aux projets d'aborder des thématiques communes comme le développement commercial ou la communication, et de créer des synergies entre eux servant ainsi à consolider l'écosystème de projets à l'échelle du territoire.

L'ESS Nantes Factory, pour quels projets ?

Les projets ciblés sont des projets d'innovation sociale et/ou d'innovation environnementale, en lien avec les cinq secteurs prioritaires de la feuille de route pour **l'économie sociale et solidaire (ESS)** du territoire à l'horizon 2020 :

- services aux personnes, aux familles
- circuits courts et alimentation
- habitat, construction
- déchets et ressources
- numérique

Présenter sa candidature

La sélection des projets se fait dans le cadre de revues de projets associant l'ensemble des Partenaires. Trois revues de projets sont organisées chaque année : janvier, mai/juin, septembre/octobre.

Pour être éligible, le projet doit :

- proposer une solution innovante à un besoin sociétal peu ou mal satisfait
- créer de l'emploi ; apporter une plus-value sociale et/ou environnementale
- avoir un objectif de modèle économique viable
- s'engager dans une démarche collective ou participative, avec implication des parties prenantes
- se développer prioritairement sur le territoire de Nantes Métropole. Les projets peuvent être de rayonnement régional ou national
- bénéficier d'une implantation ou d'un ancrage dans la métropole nantaise

2) dossier de candidature

- [en version .doc \[DOC - 156 Ko\]](#)
- [en version .odt \[ODT - 156 Ko\]](#)

Le dossier est à transmettre à l'adresse suivante : essnantesfactory@nantesmetropole.fr

Informations et demande de RDV : 02 40 99 48 09 ou 02 40 99 52 75

Pour aller plus loin

- [Consulter le dépliant Nantes Métropole, l'économie sociale et solidaire en action \(PDF ; 808 Ko\)](#)
- [Consulter l'infographie l'économie sociale et solidaire dans la métropole \(PDF ; 366 Ko\)](#)



Le prix de l'innovation sociale et solidaire, lancé en 2017 par Nantes Métropole, permet de soutenir l'émergence de projets qui apportent des solutions concrètes et innovantes à des besoins locaux et à des enjeux de territoire et d'encourager l'émulation entre les acteurs de l'ESS et les autres acteurs économiques.

Le prix de l'innovation sociale et solidaire est lancé par Nantes Métropole dans le cadre de la feuille de route de l'ESS à l'horizon 2026. Il récompense, chaque année, un projet associatif collectif (multi-acteurs) d'innovation sociale et solidaire.

Objectifs du prix de l'innovation sociale et solidaire

- Soutenir l'émergence de projets qui apportent des solutions concrètes et innovantes à des besoins locaux et à des enjeux de territoire,
- Valoriser l'innovation sociale et montrer qu'elle est source d'activité, de développement économique et de création d'emplois,
- Encourager et dynamiser les coopérations entre acteurs de l'ESS d'une part et avec les autres acteurs du territoire d'autre part.

L'édition 2023 du prix de l'innovation sociale et solidaire

Quels que soient les scénarios d'émission de gaz à effet de serre, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030 par rapport aux valeurs pré-industrielles.

Il est donc essentiel d'agir sur les trois piliers que sont: la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, l'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR).

Nantes Métropole s'engage résolument dans une transition énergétique « citoyenne », en s'appuyant sur les 3 piliers cités plus haut : sobriété, efficacité, production d'énergies renouvelables. Cette transition énergétique citoyenne mobilise les citoyen-nes-s qui se réapproprient la gestion de l'énergie, de sa production à sa consommation, en passant par sa maîtrise, le tout dans un esprit d'intérêt général. L'édition 2023 du prix de l'innovation sociale et solidaire investit donc le thème de cette « transition énergétique citoyenne ».

Une dotation financière est attribuée, au lauréat. Un seul prix est décerné. Le montant de la dotation de Métropole s'élève à 20 000 €.

De manière complémentaire à cette dotation le lauréat du prix de l'innovation sociale pourra bénéficier d'un accompagnement d'un an dans le cadre de l'offre d'accompagnement du Labo des Ecosolies.



Engagée de longue date pour l'environnement et le développement durable, l'Agglomération a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2040. De nombreux acteurs sont impliqués dans le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » et il est important de soutenir les initiatives qui émergent localement. Pour accompagner la transformation du territoire et la mobilisation de ses forces vives, l'Agglo poursuit en 2023 pour la 5ème édition, son appel à projets baptisé « Acteurs de la transition ».

Cet appel à projets vise à soutenir et expérimenter des initiatives de transition citoyenne d'intérêt collectif, dans la phase de démarrage ou de développement, qui répondent concrètement aux enjeux de la transition et favorisent la prise de conscience et le passage à l'action des citoyens.

Dans le même temps, des initiatives émergent sur le territoire, portées par divers acteurs collectifs à la recherche de solutions à l'échelle locale s'intégrant dans l'ambition de la collectivité. Le territoire a la chance que de nombreux acteurs locaux soient moteurs et il apparaît primordial de les accompagner dans leurs initiatives. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle souhaite donc soutenir la transformation du territoire et la mobilisation de ses forces vives en lançant un Appel à Projets (AAP).

L'objectif de cet AAP est d'avoir un effet levier sur le territoire. Il n'a pas pour but d'apporter une aide sur le long terme. Il vise à soutenir des initiatives d'intérêt collectif dans les phases d'expérimentation, de démarrage ou de nouveau développement, qui répondent concrètement aux enjeux de la transition énergétique, écologique et sociale et favorisent la conscientisation et le passage à l'action des citoyens.

Un projet ne bénéficiera qu'une seule fois d'un soutien via cet AAP.

Les projets retenus devront concourir à :

- faire changer durablement les comportements en faveur de la transition écologique, du bien-être et du bien-vivre,
- contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des habitants de l'Agglomération rochelaise,
- expérimenter, mettre en œuvre et diffuser des pratiques alternatives,
- contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à horizon 2040,
- favoriser la participation citoyenne.

Sont sélectionnés en priorité les projets qui contribuent à un ou plusieurs enjeux suivants :

- } Adaptation au changement climatique } Développement des Energies renouvelables
- } Diminution des Gaz à effet de serre (ex par des économies d'énergie)
- } Préservation de la biodiversité } Préservation de la ressource en eau
- } Promotion et développement de l'alimentation durable
- } Prévention des déchets ménagers } Action contre le gaspillage alimentaire
- } Développement de l'économie sociale et solidaire } Développement de l'économie circulaire
- } Développement de la mobilité douce } Développement du numérique responsable et inclusif

Les publics cibles des projets proposés doivent être :

- les enfants et jeunes hors cadre scolaire
- les adultes
- les associations (loi 1901)
- les entreprises (y compris agricoles et commerciales)
- les organismes publics

Édition
2023

APPEL À PROJETS GRAND POITIERS « TERRITOIRE DE L'ESS »

Grand Poitiers Communauté urbaine considère l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme un levier de développement et de transformation pour le territoire. Elle irrigue plus d'un millier d'établissements employeurs (11% du bassin d'emplois), oeuvrant pour une autre économie au plus près des besoins des habitants.

Grand Poitiers soutient des actions de l'ESS en lien avec ses politiques de développement économique et d'emploi, d'innovation sociale, de solidarités, de cohésion locale ou de jeunesse : soutien aux Coopératives d'Activités et d'Emplois, à un incubateur d'innovation sociale, appui aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), aides aux associations sportives et culturelles....etc.

Grand Poitiers contribue plus largement à l'animation d'une politique territoriale ESS en associant les acteurs et en construisant avec eux une feuille de route permettant d'identifier de manière collective les enjeux locaux de l'ESS.

L'ESS constitue un maillon de la politique de développement et de rayonnement local autour de plusieurs enjeux :

- ☑ valoriser l'emploi et soutenir les créations d'activités,
- ☑ promouvoir les initiatives locales engagées dans l'ESS,
- ☑ favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'ESS,
- ☑ permettre la coopération entre les acteurs de l'ESS et les autres acteurs économiques,
- ☑ associer les acteurs de l'ESS au rayonnement du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, Grand Poitiers souhaite promouvoir de nouveaux projets de l'ESS par l'intermédiaire de cet appel à projets.

L'appel à projets a pour finalité de valoriser de nouvelles actions et initiatives économiques, solidaires, locales et socialement responsables qui répondent aux orientations de Grand Poitiers Communauté urbaine. Il vise à soutenir l'émergence, le développement de solutions ESS.

Ce sont 3 coups de coeur qui seront décernés, en référence aux catégories suivantes :

- ☑ **Coup de coeur « Territoire durable » [Construire, Habiter, Se déplacer]**
- ☑ **Coup de coeur « Territoire circulaire » [Cultiver, Se nourrir, Recycler, Réemployer]**
- ☑ **Coup de coeur « Territoire inclusif » [Créer, Informer, Apprendre, Prendre soin, Voyager]**

La dotation financière, sous réserve du vote du budget 2023, s'élèvera à 21 000 € maximum. La répartition de cette enveloppe entre les trois lauréats, en référence aux trois catégories, est de 7 000€ par coup de coeur. Le jury peut se réserver la possibilité de désigner des ex aequo dans une même catégorie et modifier le montant alloué.

Un accompagnement technique, un soutien à la recherche de locaux, un appui à la recherche de partenariat ou de développement de réseaux professionnels, ou encore le bénéfice de supports de communication de la collectivité pourront également être envisagés au-delà du soutien financier..



Description du projet

En 2016, la Métropole de Grenoble Alpes a signé un partenariat avec le PTCE la Poussada pour développer sur le territoire son projet stratégique ARTIS, des hôtels d'activités dédiés aux activités ESS dans les quartiers en renouvellement urbain. Cette décision d'ouvrir de nouveaux lieux s'inscrit dans la continuité d'une expérimentation lancée en 2008 pour convertir une ancienne friche industrielle en espace de création et de développement d'activités de proximité.

Les 3 lieux accueillent une diversité d'activités (circuits courts alimentaires, artisanat informatique) et proposent une offre de service mutualisée entre les structures (espace de réunion et de restauration, etc). De taille importante (entre 2000 et 4000 m²), ces espaces permettent également des possibilités répondant à une pluralité de besoin d'espaces : bureaux, ateliers, dépôt-vente, stockage, etc.

Effets leviers sur la politique ESS

Les loyers pratiqués sont bas et permettent aux structures de développer leur activité, quelle qu'elle soit.

ARTIS est intégré dans le Plan ESS Métropolitain construit en partenariat avec l'Etat, la Région, la Caisse des dépôts, la CRESS et les différents acteurs locaux. De ce fait, le lien étroit entre les besoins des quartiers, les lignes directrices de la politique publique et ces espaces facilite l'installation de solutions en proximité et le développement des projets ESS.

Ces hôtels contribuent à créer du lien entre les acteurs et des dynamiques de coopération pour développer de nouveaux projets. Leur répartition à l'échelle de la Métropole contribue à diffuser l'ESS sur le territoire et à répondre aux besoins spécifiques des quartiers concernés (QPV).

La place de la Métropole dans le projet

La Métropole investit dans la réhabilitation des locaux puis dans le fonctionnement, aux côtés d'autres partenaires comme l'ANRU, le Département, la Ville de Grenoble, etc. Au total, la Métropole a investi 6M€ (à 2021) sur les 3 sites soit 50% des investissements nécessaires à leur création et à leur fonctionnement via un investissement dans la rénovation des bâtiments, l'aide de fonctionnement et les bas loyers.

Le taux d'occupation moyen est supérieur à 95% pour les 3 établissements, avec une baisse aux alentours des 80-85% durant 2020-2021 liée à la crise COVID (source : compte-rendu des conseils métropolitains) justifiant une avance de trésorerie de 63K€ pour Grenoble Habitat (SAIEM qui gère un des hôtels) et une subvention d'équipement de 82K€ à la SPL Isère Aménagement qui gère les 2 autres hôtels d'activité.

La Commande Publique et les Achats Responsables , je m'en MEL !

Stratégie de l'achat socialement et écologiquement responsable - Commande Publique



Description du projet

En 2018, la Métropole Européenne de Lille a adopté un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) visant à horizon 2021 des objectifs ambitieux :

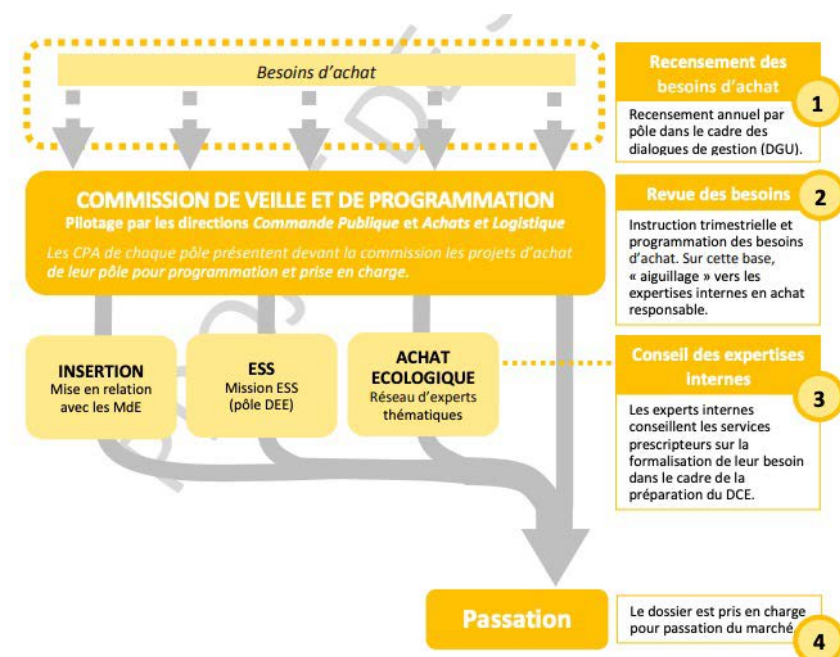
- L'intégration d'une clause d'insertion à 25% dans les marchés attribués
 - Le doublement du volume d'heures d'insertion sociale, soit 300 000h/an
 - L'intégration d'un dispositif d'achat environnemental pour 50% des marchés
 - La facilitation de l'accès à la commande publique via la formation des acteurs économiques, notamment pour les petites structures
 - La sensibilisation des acteurs aux procédures et outils juridiques liés à l'innovation
- Pour sa mise en oeuvre, la MEL a fait le choix d'un Comité partenarial élargi comprenant des élus et des partenaires clés du territoire (dont l'APES, CRESS, CCI, Maison de l'emploi, etc.).

Effets leviers sur la politique ESS

Dans le cadre du schéma, une centrale d'achats a été créée pour permettre aux communes de grouper leurs achats sur 10 thématiques de marchés fournitures et services (sécurité surveillance incendie, mobilité, handicap, informatique, etc.) représentant environ 55 marchés en 2021. Le format juridique retenu pour la centrale d'achats est celui où la Métropole en devient le pouvoir adjudicateur sans création de personnalité juridique propre pour la structure.

8 actions ont été dédiées à l'ESS, dont :

- Des procédures allouées et adaptées (DCE simplifiés, réduction des délais de paiement, etc.) de la commande publique, facilitant l'accès des petites structures, des acteurs de l'ESS et de l'IAE aux marchés
- L'organisation d'une rencontre annuelle avec les acteurs de l'ESS
- L'intégration des spécificités des acteurs de l'ESS dans la réflexion sur les besoins en amont des marchés
- La mutualisation des achats métropolitains pour en accroître l'impact
- La valorisation des entreprises « vertueuses » par des bilans RSE





Description de la politique publique en faveur de l'ESS

Nantes Métropole et la Ville de Nantes portent depuis 2001 des politiques en faveur du développement de l'ESS sur le territoire organisée autour d'un portage conjoint entre la Métropole et les acteurs ESS réunis sous la bannière des Ecossoles.

Dans le cadre de l'écriture de la nouvelle feuille de route 2021-2016, Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole, a confirmé la place que l'ESS doit occuper sur le territoire pour accélérer la transition sociale, sociétale, écologique et environnementale.

Contenu du programme politique et d'action sur ESS

La Métropole travaille sur plusieurs axes :

- **Le soutien à l'émergence de 25 projets par an sur les différentes filières de coopération identifiées, via l'incubateur d'Innovation sociale et environnementale, les ateliers Popcorn et le dispositif ESS Nantes Factory** (fonds d'amorçage de 900K€), coporté avec le FONDES, les Ecossoles, le Crédit Municipal de Nantes, l'ADEME et la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire
- **Le financement de structures** dont les Ecossoles, les réseaux locaux d'accompagnement, etc. Le choix de conventions de financement triennales donne de la visibilité à ces acteurs sur leurs engagements à long terme
- **Le Prix de l'Innovation Sociale** pour stimuler l'entrepreneuriat
- **Le relai avec les autres services techniques sur les compétences métropolitaines** pour partager la lecture et co-financer des projets.
- **La réflexion sur l'évolution des cadres métropolitains d'intervention** : SPAR, marchés publics, SCIC, gestion foncière

Les filières et secteurs phares

L'action en faveur de l'ESS est structurée autour de **filières de coopération structurantes** qui sont **très soutenues politiquement** : réemploi et gestion des déchets, éco-construction, services à la personne et aux familles, logistique et alimentation. La nouvelle feuille de route engage la réflexion sur **d'autres secteurs pour lesquels des filières seront à construire** (culture, santé, numérique).

L'organisation en filières est un levier fort pour encourager la coopération d'acteurs, leur donner une visibilité face à d'autres sur les mêmes secteurs mais nécessite d'être accompagné : via les Ecossoles, **la Métropole finance des référents sectoriels** pour appuyer la structuration des filières.

L'organisation des filières s'opère via un référent ESS au sein des Ecossoles et la réflexion est portée côté Métropole pour identifier un référent également par filière et co-porter l'animation.

Les cadres coopératifs

Une synergie importante des acteurs existe à l'échelle de la Métropole, impulsée par les Ecossoles qui sont le bras armé de l'animation et de l'accompagnement, portent l'incubateur de projets et structurent les filières sur le territoire.

Pour autant, si la logique filière a appuyé fortement les projets dans leur structuration, elle doit encore être accompagnée. L'une des limites du modèle est en effet la perte des intérêts communs face aux besoins et enjeux individuels. Tant côté projets que côté Métropole, la cohérence de l'approche coopérative doit être préservée (notamment dans l'attribution de financements). 7

- Participation dans les SCIC

- Financement direct aux acteurs de l'accompagnement qui appuient l'amorçage, le développement et l'expérimentation
- Marchés réservés et achats responsables
- Politique foncière

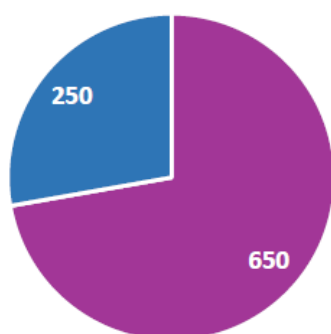
Les dimensions innovantes de l'action publique ou territoriale

La Métropole est engagée par sa politique publique et ses actions sur différentes modalités :

- **La création d'une GPEC** pour aligner les besoins de compétences liés aux filières de coopération avec l'emploi et la formation dans le champ de l'ESS
- **La mobilisation des outils de la commande publique** : marchés réservés, achats responsables (en réflexion)
- **La création d'une plateforme d'intervention** pour étudier les modalités d'intervention au niveau des SCIC
- **L'appui à l'expérimentation via le fonds Nantes en Transition** animé par France Active (PTZ jusqu'à 45K€/projet) et le développement de nouveaux outils financiers (titres associatifs, mobilisation de l'épargne citoyenne)
- **Le développement d'une foncière** pour appuyer l'installation des projets (Novapole) et la **création de SIEG** sur le réemploi par exemple
- **Le développement d'une politique engagée sur les fonciers en transition**, organisée entre tous les services métropolitains pour définir les usages et les destinations temporaires
- **Le développement d'un accélérateur dédié aux projets ESS**, porté par les Ecosolies (en cours de montage)
- **L'organisation du maillage territorial**, en ré-organisant le projet Solilab (aujourd'hui site unique) dans une logique multi-sites et multi-usages
- **L'appui à la mise en avant de l'offre de services ESS** du territoire en direction des particuliers et des acteurs économiques et politiques

Les éléments financiers

Ventilation du budget métropolitain



- Financement aux acteurs de l'écosystème (en K€)
- Financement direct aux projets (Nantes Factory) (en K€)

Autres modalités de soutien financier

- Participation dans les SCIC
- Financement direct aux acteurs de l'accompagnement qui appuient l'amorçage, le développement et l'expérimentation
- Marchés réservés et achats responsables
- Politique foncière

Contacts :

Laurence PARC, chargée de mission ESS et innovation sociale, Direction du Développement économique et de l'Emploi Responsables / Laurence.PARC@nantesmetropole.fr

Mahel COPPEY, Vice-Présidente de Nantes Métropole en charge des déchets, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire / Mahel.COPPEY@mairie-nantes.fr



Description de la politique publique en faveur de l'ESS

Toulouse Métropole a structuré une politique de développement économique pour l'ESS, co-construite grâce à une très forte mobilisation des acteurs. Ce cadre facilite le développement des projets en impulsant une politique de soutien et de financement par subvention sans mise en concurrence : les acteurs de l'accompagnement ont toute liberté pour soutenir les projets. La politique s'appuie également sur un certain nombre d'outils (incubateur Première Brique, Observatoire des besoins du territoire)

Contenu du programme politique et d'action sur ESS

Le service ESS est structuré autour de 2 ETP, dont 0,8 ETP dédié au co-portage de l'incubateur Première Brique. Ce choix d'imbrication entre la Métropole et l'incubateur facilite l'appropriation des enjeux du terrain.

La Direction Générale des Services accompagne l'innovation via un programme transversal dans Toulouse Métropole pour infuser une lecture partagée et transversale aux enjeux. Dans la même logique, les acteurs de l'ESS sont bien positionnés sur différents appels à projets qui concernent l'économie de demain, les services aux habitants, etc...

Le soutien financier s'opère en direction des acteurs de l'écosystème (France Active, la CRESS, les Imaginations Fertiles, leS, l'incubateur Première Brique), les projets ESS et n'intègre pas les acteurs qui ne produisent pas des projets ESS (comme l'ADIE, la BGE, etc.) qui relèvent d'autres services. Toulouse Métropole est également labellisé French Impact et anime l'écosystème autour de ce label. L'action de la Métropole comporte également une ligne dédiée aux études, visant à financer des démarches telle que la mesure d'impact des acteurs de l'ESS, une étude AMO sur la commande publique, l'observatoire des besoins du territoire porté par la CRESS, etc.

Les filières et secteurs phares

Toulouse Métropole n'a pas organisé son soutien sur des filières déterminées, mais participe à leur création via l'appel à projet « Toulouse Impact » : en 2021, ce sont 220K€ de financement qui ont été investis dans 15 projets environ, avec l'enjeu de pouvoir appuyer fortement la dimension filière en soutenant 3 à 4 projets en émergence s'inscrivant dans un même secteur et autant en phase de développement (pour des montants similaires).

L'animation de filière se fait par l'intermédiaire du réseau d'accompagnement, avec des animateurs identifiés ayant des missions d'accueil des projets. Cette animation devrait être renforcée par la création de « lieux totem » (financement de 15K€/an) pour appuyer le rôle d'interface et développer les coopérations de filière.

Les cadres coopératifs

La politique s'inscrit dans un cadre de coopération étroite avec les acteurs de l'accompagnement, ce qui facilite les retours du terrain.

La question du lien aux communes reste un point de vigilance, avec une hétérogénéité forte entre les communes sur la visibilité de ce qu'est l'ESS pour les élus et techniciens. Les communes, dont Toulouse, ayant développé leur politique sur l'ESS sont celles qui mobilisent fortement les services métropolitains.

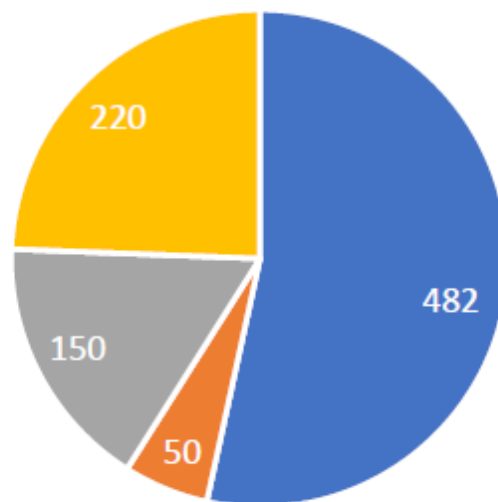
Les dimensions innovantes de l'action publique ou territoriale

L'action publique portée par Toulouse Métropole est innovante à plusieurs égards :

- Un cadre de coopération fort avec l'écosystème d'accompagnement qui facilite le soutien aux projets dans une perspective de renforcement et de développement forte (env. 15K€ / projet soutenu) et de structuration de filière.
- Des moyens pour y répondre à la fois sur les phases d'émergence et de développement, avec également un soutien sur la partie immobilière (ligne budgétaire de 150K€/an).
- Un travail intra-services pour infuser les particularités de l'ESS et faciliter l'accès aux appels à projets, financements, etc.
- une accréditation ERASMUS+ qui permet des échanges sur des filières prioritaires avec un financement à hauteur de 80% des mobilités.
- La mobilisation du Plan de Relance de l'Etat pour augmenter le budget de soutien aux acteurs de 385K€ à 482K€

Les éléments financiers

Ventilation du budget métropolitain (en K€)



■ Soutien aux acteurs ■ Etudes ■ Soutien immobilier ■ Appel à projets Toulouse impact

La Métropole mobilise également des acteurs clé dans leur champ d'intervention pour disposer de financements complémentaires en soutien aux projet (bailleurs sociaux, Banque des Territoires, tec.)

Contacts :

Alexandra Veland, chef de projet ESS et innovation sociale / Alexandra.VELAND@toulouse-metropole.fr



Description de la politique publique en faveur de l'ESS

Rennes métropole a voté en décembre 2021 une nouvelle feuille de route ESS calquée sur le schéma de développement économique de la Métropole et articulée autour de 5 axes :

- **Axe 1 : Foncier et immobilier**, enjeu fort sur la Métropole. Mise en place d'appels à projets pour attribuer du foncier, captation par la SEM TERRITOIRES d'un ensemble immobilier pour le flécher sur l'ESS en complément du Quadri (une partie en pérenne et une partie en transitoire, co-construction avec les structures des aspects aménagements et rénovation, pas d'accès à la propriété mais réflexion sur le sujet). Questionnement autour d'une foncière
- **Axe 2 : animation de l'écosystème** : CRESS, pôles thématiques (les relais des filières), incubateurs et structures d'appui économique et financier, Réseau solidaire, TAG, URSCOP, etc.
- **Axe 3 : Accès aux marchés** : comment faire connaître le fonctionnement des marchés publics aux acteurs ESS et faciliter l'accès aux Services de la Métropole
- **Axe 4 : développement et Innovation sociale** : comment la collectivité peut favoriser l'accès à l'innovation sociale (via l'appel à projet Eco Motiv notamment) et comment on travaille avec d'autres acteurs (CRESS) sur des enjeux et thématiques du territoire
- **Axe 5 : Emploi et compétences** : plusieurs enjeux y sont abordés comme les enjeux RH sur les porteurs de projets, la souffrance au travail dans les structures de l'ESS (souvent en tension en raison de leurs modèles économiques hybrides) ; comme l'ESS dans les quartiers prioritaires qui est un point important de la politique pour organiser le développement territorial ; comme l'appui à une association spécialisée dans les compétences ESS (sur fonctions supports notamment).

Les filières et secteurs phares

Un axe important sur les QPV :

- 1 personne spécifiquement positionnée sur le développement des quartiers au sein de la Métropole, en lien avec le service ESS

- un travail via des appels à projets pour attribuer des locaux (vides ou en transitoire).

La lecture du positionnement de l'ESS sur le territoire s'inscrit plutôt dans une logique de soutien à des projets qui croisent plusieurs politiques publiques qu'à une réflexion par secteurs ou filières.

La Métropole a également mis en place un label Territoire de commerce équitable qui permet aux acteurs publics notamment d'avoir une vue sur les structures labellisées et de changer leur pratique d'achat et de commande publique (responsable).

La Métropole est en réflexion autour des leviers à la coopération entre acteurs de l'ESS sur le territoire, avec de vrais enjeux autour d'un équilibre entre la taille des marchés et les capacités des acteurs (par exemple sur un sujet comme la commande alimentaire pour les cantines, les opérateurs du territoire n'interviennent pas à la fois sur la production et la préparation des légumes, une coopération entre plusieurs opérateurs est nécessaire mais implique des proximités qui n'existent pas).

Les dimensions innovantes de l'action publique ou territoriale

L'action publique portée par Rennes Métropole s'inscrit dans une dynamique de soutien importante :

- **le Prix Eco Motiv** : créé en 2014 avec une enveloppe de 50K€ co-financé par la Région, le prix dispose d'une enveloppe de 130K€ aujourd'hui dédiée au soutien aux projets ESS qui croisent plusieurs politiques publiques du territoire et font la preuve d'une réflexion importante sur leur impact environnemental et sociétal. En moyenne, la dotation par projet est de 8 à 10K€

- **Définition en 2016 d'un cadre spécifique pour engager le développement de SCIC via les autres services métropolitains** : la Métropole est engagée dans plusieurs SCIC (Coop des Masques, Biocoop, Ressource T, Energiv 35, etc)

Sur le plan immobilier et foncier, les actions engagées concernent :

- 2 ensembles immobilier réservés aux activités ESS situés dans des quartiers en transition (le Blosne / Quadri ouvert en 2019-2020 et un à venir) avec une réflexion sur à la fois de l'installation pérenne et du transitoire

- une politique active sur les fonciers disponibles, via des AAP pour faciliter l'accès aux locaux vides ou en transition

Les cadres coopératifs

L'une des forces de la politique métropolitaine est le partenariat étroit construit avec la Région et le Département avec la création d'un comité commun (réunion 1 fois toutes les 6 semaines environ) pour partager les sollicitation des projets et échanger sur les modalités de soutien. Dans l'ensemble, le Département est plutôt positionné en soutien aux projets en émergence et la Métropole intervient plutôt sur les phases de développement ou d'installation.

La commission pour les projets soutenus dans le cadre de l'AAP Eco Motiv réunit le Département, la Région, le TAG 35, France Active et des élus insertion et ESS pour analyser les projets et si besoin travailler à des leviers financiers complémentaires pour les appuyer plus fortement.

Les éléments organisation et financier

La Métropole mobilise un budget de fonctionnement de 300K€ principalement fléché sur le soutien aux projets (AAP Eco Motiv 150K€) et le soutien aux acteurs de l'écosystème d'accompagnement.

Le services ESS est positionné au sein de la Direction Economie, Emploi et Innovation, dans le service Stratégie, Veille et Marketing territorial et compte 1 chargée de mission dédiée.

Contacts :

Noémie Dutertre, Chargée de mission ESS / n.dutertre@rennesmetropole.fr